

n° XX – D 13.03.2026

Point à l'ordre du jour :

3.1. Plan stratégique 2026 – 2030

Vu le passage en commission permanente le 24 février 2026,

Considérant que, dans un monde marqué par des ruptures technologiques, des tensions géopolitiques et l'urgence climatique, l'Université Grenoble Alpes (UGA) affirme son ambition : être un acteur majeur des transformations sociales, économiques et écologiques et du progrès scientifique et technologique ;

Considérant que ce plan stratégique 2026-2030 s'inscrit dans les priorités nationales (France 2030) et européennes, en faisant de l'UGA un levier d'autonomie et de résilience pour la France ;

Considérant qu'à l'heure des doutes, de la défiance et de la désinformation, l'institution incarne, depuis sa fondation en 1339, une exigence essentielle : la défense de la liberté académique, de la liberté de chercher, de créer et de transmettre ; que sa devise, *Veritas Liberabit* — la vérité rendra libre — n'est pas seulement un héritage ; elle est un cap, un engagement quotidien et une promesse pour l'avenir ;

Considérant que dans la rigueur de la méthode scientifique et l'intégrité de la pensée se forment notre liberté académique et notre capacité à éclairer le monde ; que cette quête exigeante de vérité constitue le socle de notre engagement face aux défis majeurs de notre siècle : la transformation écologique, la transition numérique et la souveraineté ;

Considérant que, sous la signature « Université Grenoble Alpes », nous unissons les forces de nos sept composantes académiques et des organismes nationaux de recherche — CEA, CNRS, Inrae, Inria et Inserm ; qu'ensemble, nous construisons avec détermination une université à la hauteur des plus hauts standards internationaux, reconnue pour l'excellence de sa recherche et de sa formation, ainsi que sa capacité à transformer la connaissance en solutions concrètes au service de la société ;

Considérant que la réussite de l'UGA s'appuie sur la diversité et la force de ses composantes académiques : son École Universitaire de Technologie, son Institut d'ingénierie et de management Grenoble INP, son école d'architecture Ensag, son Ecole en Sciences Sociales et des Territoires, sa Faculté Humanités Santé Sports Société, sa Faculté des Sciences, son institut des études politiques Sciences Po Grenoble ; qu'elle réside aussi sur ses structures de recherche au sein des pôles : Chimie, Biologie, Santé (CBS), Mathématiques, Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (MSTIC), Physique, Ingénierie, Matériaux (PEM), Physique des Particules,

Astrophysique, Géosciences, Environnement et Écologie (PAGE), Sciences Humaines et Sociales (SHS), Sciences Sociales (PSS) et son pôle technologique (CEA Leti et Liten) ;

Considérant alors que le territoire Grenoble Alpes représente environ 0,5 % de la population française, son écosystème de recherche est à l'origine de plus de 5 % de la production scientifique nationale — un rayonnement équivalent à dix fois son poids démographique ; que cette dynamique se traduit par un engagement résolu face aux grands enjeux contemporains : 20 % des publications scientifiques contribuent aux objectifs de développement durable liés à la transformation écologique, tandis que 10 % portent sur la transition numérique ;

Considérant qu'en tant que première université de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'UGA assume son rôle moteur au sein de ce territoire, leader industriel en France et premier en Europe pour les investissements étrangers ; que reconnue de manière récurrente au sommet des classements en matière d'innovation française et européenne, l'Université Grenoble Alpes inscrit son excellence dans la durée ; que cette position singulière lui confère une responsabilité majeure : assumer un rôle de chef-de-file pour relever les défis structurants de notre siècle ;

Considérant que l'ambition de l'UGA est d'être à l'avant-garde de la production des connaissances, de leur transmission et de leur valorisation pour :

- Accélérer la transformation écologique pour façonner et bâtir un avenir durable et juste ;
- Réussir la transition numérique au service d'un progrès social et économique durable ;
- Bâtir une société souveraine, dotée des capacités scientifiques, technologiques et humanistes indispensables pour choisir son modèle, affirmer ses valeurs et garantir son autonomie économique et stratégique.

Considérant que l'Université Grenoble Alpes réaffirme son attachement indéfectible à la liberté académique, condition essentielle de la recherche, de la transmission des savoirs et de la création ;

Considérant que, résolument ouverte sur le monde, elle fait de la diversité – humaine, culturelle et disciplinaire – ainsi que du pluralisme des idées, des leviers majeurs de son enrichissement intellectuel et institutionnel ; qu'elle veille à ce que l'ensemble de ses missions soit exercé avec probité, intégrité et exigence éthique, au service de l'intérêt général et fidèle aux valeurs du service public, en assumant pleinement sa responsabilité envers la société et l'environnement ;

Considérant que l'excellence, indissociable de l'exigence et déclinée sous toutes ses formes, guide et inspire l'action de l'Université Grenoble Alpes ;

Considérant que l'Université Grenoble Alpes se dote d'un plan stratégique destiné à porter ses orientations politiques pour la période 2026-2030, à les transformer en actions concrètes, à renforcer son identité plurielle et à incarner ses valeurs ; que ce plan se caractérise par le rôle central accordé à l'humain, des hommes et des femmes qui font notre communauté ;

Considérant que ce plan stratégique 2026-2030 s'articule autour des axes suivants :

- Recherche et innovation,
- Formation,
- Vie étudiante,
- Transformation écologique à l'UGA,
- International,
- Excellence opérationnelle,
- Construire avec celles et ceux qui font l'Université Grenoble Alpes,
- Sciences-culture-société,

Considérant le plan stratégique 2026 – 2030 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le plan stratégique 2026 – 2030 en annexe.

PROJET